

Chaire de recherche du Canada de niveau 2 sur le droit et la santé mentale

Université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour un poste de Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 sur le droit et la santé mentale. Le candidat¹ recherché est un chercheur exceptionnel qui dirigera un programme de recherche interdisciplinaire sur les relations multiples entre le droit et la santé mentale. Qu'il s'agisse de consentement aux soins, d'évaluation psychiatrique ou d'accessibilité à la justice, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ont des interactions constantes avec le droit. Ces interactions, qui interpellent tant le droit civil et des personnes, le droit administratif, le droit du travail que le droit pénal, soulèvent d'importantes questions éthiques, sociojuridiques et politiques liées aux mesures de contention et d'enfermement, aux programmes de soins psychiatriques, au respect des garanties procédurales et à la défense des droits.

L'Objectif de la Chaire est d'accroître l'intensité et l'impact de la recherche dans le domaine du droit et de la santé mentale tout en contribuant de façon significative à la communauté. Le candidat retenu occupera un poste régulier menant à la permanence dans la Faculté de droit, [Section de droit civil](#) où il sera appelé à jouer un rôle de leadership important en recherche et dans la formation d'étudiants aux études supérieures. Il sera aussi appelé à contribuer au renforcement de nos partenariats locaux, nationaux et internationaux et à collaborer avec le [Centre de droit, politique et éthique de la santé](#), la [Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité au travail](#) et le [Centre d'enseignement et de recherche sur les droits de la personne](#).

Description du programme de chaires de niveau 2

Les chaires de niveau 2, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des chercheurs émergents exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans, à quoi s'ajoute une somme additionnelle de 20 000 \$ par année à titre d'allocation de recherche pour tout titulaire d'une chaire de niveau 2 qui en est à son premier mandat.

¹ L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

Les candidats doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. Les stagiaires [postdoctoraux](#) rémunérés en totalité ou en partie avec des fonds administrés par l'Université d'Ottawa ne sont pas éligibles. Les candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant doivent communiquer directement avec l'Université d'Ottawa pour toute question ayant trait à leur admissibilité éventuelle à une chaire de niveau 2. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée [Justifications acceptables](#)). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du [formulaire de justification de la chaire de niveau 2](#)), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat est toujours considéré comme étant un nouveau chercheur. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un candidat et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC sont aussi admissibles à une aide financière de la [Fondation canadienne pour l'innovation](#) pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

Description de la Faculté de droit

La **Faculté de droit** de l'Université d'Ottawa compte 33 professeurs à la Section de droit civil, plus de 70 professeurs à la Section de common law, cinq centres de recherche, 14 chaires et deux laboratoires, offrant ainsi un environnement intellectuel exceptionnel à ses étudiants, chercheurs et professeurs. Nos programmes d'études supérieures comprennent un programme de maîtrise générale (LL.M.) et plusieurs maîtrises avec concentration, notamment en droit, politiques et éthique de la santé, droit de l'environnement et du développement durable, droit du commerce international et des investissements étrangers, droit et études du genre, droit notarial, études législatives et droit et technologie, ainsi qu'un programme de doctorat en droit (Ph.D.).

La **Section de droit civil** s'appuie sur une longue tradition d'enseignement et de recherche juridiques innovatrice, influente et ouverte sur le monde. Ses professeurs bénéficient de la position stratégique de la Section au sein de l'Université d'Ottawa et de la capitale du Canada, un lieu d'échange et de rencontre entre différentes traditions juridiques, dont au premier chef, le droit civil, mais également la common law, ainsi que plusieurs traditions juridiques

autochtones. S'exprimant d'abord en français, mais également dans plusieurs langues, nos chercheurs et chercheuses-juristes dirigent des projets et des équipes de recherche de petite et grande envergure, travaillant en étroite collaboration avec des chercheurs de plusieurs disciplines et s'appuyant sur d'importants réseaux nationaux et internationaux de recherche. Touchant à des thèmes aussi variés que la santé, l'environnement, l'intelligence artificielle, les droits de l'enfant, le pluralisme et la diversité juridique, l'éthique et le pouvoir judiciaire et l'économie et la justice sociale, les travaux de recherche menés à la Section de droit civil contribuent non seulement au développement du savoir en droit et en sciences sociales, mais ils ont aussi un impact considérable sur la réforme du droit et l'adoption de politiques publiques sur le plan local et international.

Embauche préférentielle

L'Université d'Ottawa tient à offrir un milieu de travail qui élimine les inégalités à l'endroit des groupes désignés au Canada : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#). Dans le cas d'une embauche préférentielle, seules les candidatures des membres de ces groupes sont considérées et évaluées pour le poste vacant. Les candidats de ces groupes qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle doivent remplir le formulaire d'auto-identification suivant :
https://research.uottawa.ca/sites/research.uottawa.ca/files/edi_questionnaire_ovpr_for_prizes_fra_24-oct-2018-convertedfillable-2.pdf . L'objectif de cette mesure est d'améliorer la représentation des quatre groupes désignés dans l'attribution de postes de Chaire de recherche du Canada.

Compétences requises

Un doctorat ou l'équivalent; un excellent dossier de recherche en droit et santé mentale; la preuve de collaborations interdisciplinaires; un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs; une habileté à obtenir des fonds de recherche externes; d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en français. Une connaissance passive de l'anglais serait aussi un atout.

Rang et salaire

Poste professoral régulier menant à la permanence à la Section de droit civil. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

Dossier de candidature :

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitae à jour; (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages); et
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de recommandation qui suivront le format demandé dans [les directives du programme des Chaires de recherche du Canada](#) (i.e. pour la CRC de **Niveau 2** : une lettre d'une autorité établie dans le domaine qui n'est pas en conflit d'intérêts avec le candidat et deux lettres de répondants qui ne sont pas affiliés à l'Université d'Ottawa, à moins que la personne soit le superviseur de doctorat ou de recherche postdoctorale du candidat).

Date limite : 18 octobre 2019

Le processus de sélection débutera en **octobre** et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland, pièce 246
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA
rcca-coord@uOttawa.ca

Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-rectorat associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.

Affiché en ligne le 17 septembre 2019